BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3059

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

819 279 167 RCS Evry.
EXECUTIVE IT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 87835554.00 EUR.
Adresse : 1, Avenue de l'Atlantique, Les Conquérants, Bâtiment Annapurna91940 Les Ulis.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : BECHTLE HOLDING FRANCE Forme : SAS Adresse du siège : Zone de Paris Nord 2 125 Avenue du Bois de la Pie, 95700 Roissy-en-France Capital : 955 825 euros Numéro unique d'identification : 432 309 078 Lieu d'immatriculation : R.C.S. PONTOISE Société absorbée : EXECUTIVE IT Forme : SASU Adresse du siège : Les Conquérants 1 Avenue de l'Atlantique Bâtiment Annapurna, 91940 Les Ulis Capital : 87 835 554 euros Numéro unique d'identification : 819 279 167 Lieu d'immatriculation : R.C.S. EVRY Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 102 257 589 euros Passif : 15 289 780 euros Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, Il du Code de commerce et dès lors que la société absorbante détient et détiendra, au jour du dépôt au greffe du Tribunal de commerce du présent traité, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la société absorbante contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation du capital de la société absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 86 967 809 euros) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 87 835 554 actions de la Société EXECUTIVE IT, dont elle était propriétaire (soit 101 816 733 euros) est par conséquent égale à -14 848 924 euros. Ce mali de fusion, analysé comme étant uniquement un mali technique, sera comptabilisé selon les règles prévues par le règlement de l'ANC n° 2019-06 du 8 novembre 2019 homologué par arrêté du 26 décembre 2019 (art. 745-3 et s.). Date du projet commun de fusion : 11/04/2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : -Dépôt en date du 06/05/2025, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise pour la société absorbante, -Dépôt en date du 06/05/2025, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry pour la société absorbée..